

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 DECEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

MM. KELLER, HAAS, J. L. KLIPFEL, SUSS, (excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER, VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, MM. GOETZ, MARTIN, HERRLE, LIEHN, Mme GESANG, M. HOCH, (excusés), Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. BABILON, KNOERY.

DEL. N° 114/2004

**OBJET : PROLONGATION DU POSTE DE DIRECTEUR A LA REGIE
INTERCOMMUNALE D'EXPLOITATION DU CENTRE D'ANIMATION ET DE
DECOUVERTE TRANSFRONTALIER P'TIT FLECK**

- VU les dispositions du décret 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;
- VU l'article L.2221-10 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 017/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 portant création de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein et fixant ses statuts ;
- VU les statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein ;
- CONSIDERANT que le directeur d'une régie de la personnalité morale et de l'autonomie financière doit être désigné par le conseil communautaire sur proposition du président ;
- CONSIDERANT que le directeur doit obligatoirement être un agent titulaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer ;
- VU la délibération n° 005/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 désignant M. Guy Husson à la fonction de directeur de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck jusqu'au 31 décembre 2004,
- CONSIDERANT la proposition du président de prolonger la désignation de M. Guy Husson comme directeur de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck jusqu'au 31 décembre 2005, à raison de 5 heures par semaine (en complément de ses heures liées à l'exercice de ses fonctions de chargé de mission) ;

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **unanimité moins 2 abstentions** :

- approuve la proposition du président et désigne M. Guy Husson comme directeur de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck jusqu'au 31 décembre 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 janvier 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL